



**À l'intention du Comité permanent des finances de la Chambre des communes  
Consultations prébudgétaires 2015**

M. James Rajotte, député  
Président du Comité permanent des finances

Christine Lafrance  
Greffière du Comité permanent des finances

**Présentation effectuée par  
The Explorers and Producers Association of Canada  
22 juillet 2014**

---

Personne-ressource :  
Gary C. Leach, président  
[gleach@explorersandproducers.ca](mailto:gleach@explorersandproducers.ca)  
Tél. : 403-444-0115

**The Explorers and Producers Association of Canada  
1060-717, 7th Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 0Z3 Tél. : 403-269-3454 Téléc. : 403-269-3636  
[www.explorersandproducers.ca](http://www.explorersandproducers.ca)**

### Contexte

L'Explorers and Producers Association of Canada (EPAC) représente 250 membres, majoritairement des entreprises de production pétrolière et gazière appartenant à des intérêts canadiens, qui sont principalement exploitées dans l'Ouest canadien.

Nos membres œuvrant dans le milieu de la production investissent environ 10 milliards de dollars par année pour acheter des droits miniers auprès de la Couronne, pour forer et équiper de nouveaux puits de pétrole et de gaz, pour installer les pipelines connexes et pour construire des routes et des installations nécessaires à la production et au traitement de pétrole brut, de gaz naturel et de liquides du gaz naturel (éthane, propane, condensat, etc.). Ces investissements annuels contribuent au maintien de dizaines de milliers d'emplois bien rémunérés, principalement dans des régions rurales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

Les entreprises qui sont membres de notre association mènent leurs activités dans un milieu où les coûts d'immobilisation, les coûts de la main-d'œuvre et les risques connexes sont élevés et où le forage d'un seul puits peut coûter des millions de dollars. Le prix du pétrole et du gaz naturel est instable et les producteurs de l'Ouest canadien sont des preneurs de prix dans le marché nord-américain; ils offrent généralement des prix bien en deçà des prix de référence nord-américains en raison de la distance les séparant des grands marchés et du manque de solutions de rechange en ce qui a trait au marché et au transport.

Dans un tel contexte, les producteurs de pétrole et de gaz doivent se concentrer sur le contrôle des coûts pour veiller à ce que le Canada demeure une destination concurrentielle pour l'investissement de capitaux. Toutefois, les coûts associés à la lourdeur administrative du gouvernement font encore partie des coûts connaissant l'augmentation la plus rapide avec lesquels nous devons composer. Pour donner un exemple de l'augmentation de ce fardeau réglementaire, mentionnons l'« Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction » que le gouvernement a instaurée en 2014, qui oblige des centaines de producteurs canadiens, petits et grands, à produire des rapports sur des milliers d'opérations de paiement pour l'impôt foncier, des taxes linéaires, des taxes sur l'équipement versées aux municipalités rurales de l'Ouest canadien en plus du paiement de taxes provinciales, de baux d'exploitation minière et de redevances aux quatre gouvernements provinciaux de l'Ouest.

### Les marchés boursiers traduisent le faible intérêt des investisseurs pour les petites entreprises de l'industrie des ressources

Les petites et les moyennes entreprises canadiennes de production de pétrole et de gaz font généralement des investissements supérieurs à leur flux de trésorerie pour forer de nouveaux puits et pour assumer les coûts d'immobilisation connexes. Les producteurs, qui doivent composer avec une diminution habituelle d'au moins 20 % par année, doivent continuellement forer de nouveaux puits pour combler cette diminution et pour accroître leur base de production. L'accès à des capitaux empruntés et à du capital de risque est fondamental pour assurer le dynamisme du secteur pétrolier et gazier de l'Ouest canadien.

Les petites et les moyennes entreprises canadiennes de production de pétrole et de gaz font face à des marchés financiers difficiles et problématiques depuis l'effondrement du marché des capitaux en 2008-2009. Les investisseurs ont préféré se tourner vers le secteur pétrolier et gazier américain lorsqu'ils ont fait des investissements. En 2013, les offres d'actions des producteurs canadiens de pétrole et de gaz, qui se chiffraient seulement à 6,1 milliards de dollars, ont connu une baisse alarmante de 43 % par rapport à 2012, où elles se chiffraient à 10,6 milliards de dollars. Ces offres accusent une baisse pour la troisième année consécutive. Les « actions accréditives » offertes par les petites et les moyennes entreprises canadiennes de production de pétrole et de gaz ont permis de recueillir 404 millions de dollars (dans un marché boursier total de 6,1 milliards de dollars) en 2013. Le fait que cette catégorie a connu une baisse de « seulement » 10 % comparativement à la diminution de 43 % touchant le capital de risque total illustre le rôle fondamental du marché des « actions accréditives » dans le maintien de l'accès aux capitaux pour les petites et les moyennes entreprises de production. (Source : Sayer Energy Advisors, Calgary)

Bien que la première moitié de l'an 2014 ait été marquée par l'augmentation des intérêts des investisseurs envers les actions du secteur pétrolier et gazier canadien, ceux-ci se sont montrés très sélectifs. Plus particulièrement, les entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à 50 millions de dollars continuent d'éprouver des difficultés à trouver des capitaux au « démarrage », car les investisseurs préfèrent les grandes sociétés.

#### Propositions de l'EPAC pour améliorer et consolider le cadre des actions accréditives

Abaisser les taux d'imposition des sociétés est un objectif louable du gouvernement, mais cela ne répond pas aux besoins de financement particuliers des petites et des moyennes entreprises canadiennes de production de pétrole et de gaz en quête de capitaux, parce que la plupart de ces entreprises ne sont pas imposables. Le transfert des dépenses d'exploration et d'aménagement admissibles aux investisseurs n'est qu'un report d'impôt. Le capital investi crée des emplois, surtout dans les régions rurales du Canada, qui génèrent à leur tour des revenus imposables pour les sociétés et les particuliers. Les petites et les moyennes entreprises canadiennes de production, qui transfèrent leurs dépenses déductibles aux investisseurs, deviennent imposables plus vite, toute chose étant égale par ailleurs. En outre, le prix de base rajusté des actions accréditives de l'investisseur sera de zéro, de sorte que toutes les recettes seront imposables au moment de leur réalisation.

Dans l'ensemble, le programme des « actions accréditives » du Canada joue un rôle important dans le soutien du mouvement des capitaux d'investissement pour les petites et les moyennes entreprises canadiennes de production. L'avantage des « actions accréditives » permet aux producteurs canadiens de livrer une concurrence à d'autres entreprises pour obtenir des capitaux dans un marché nord-américain dominé en grande partie par de grandes multinationales et par des sociétés publiques de production de pétrole et de gaz. Il faudrait conserver et améliorer ce programme.

Il y a deux volets à nos recommandations en vue d'améliorer le programme d'actions accréditives existant :

**a) faire passer d'un à quatre millions de dollars la limite annuelle de conversion des frais d'aménagement au Canada (FAC) en frais d'exploration au Canada (FEC);**

b) faire passer de 15 à 50 millions de dollars la limite des capitaux imposables des entreprises au titre de l'admissibilité à la conversion des FAC en FEC chaque année.

Pendant que le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien (BSOC) prend de la « maturité » en termes de potentiel d'exploration, pour saisir les occasions dans notre industrie, il faut de plus en plus prendre des risques par l'application de technologies en évolution et de méthodes de récupération dans les nouvelles zones de ressources. Par conséquent, le nombre de puits que l'Agence du revenu du Canada considère comme des puits d'« exploration » diminue, et des puits ne sont pas considérés comme des FEC même si le coût et les risques associés au forage et à la réalisation de ces puits augmentent rapidement. L'évolution de la récupération des ressources dans le BSOC nécessite une plus grande souplesse pour appliquer la conversion proposée à l'alinéa a) ci-dessus. Le plafonnement du coût entier décrit aux alinéas a) et b) a été établi il y a bon nombre d'années et il est trop faible, car il n'est plus adapté aux coûts élevés d'aujourd'hui et à l'industrie axée sur la technologie. Il faut donc apporter les mises à jour proposées par l'EPAC.

#### Contre la désinformation sur la question de savoir si notre industrie est « subventionnée »

Dans les dernières années, les opposants à l'industrie pétrolière et gazière ont souvent prétendu que l'industrie était « subventionnée ». À l'origine, ce débat était axé sur les pays (p. ex. Inde, Venezuela et de nombreux pays du Moyen-Orient) dont les politiques favorisaient la consommation d'énergie nationale en raison de subventions permettant d'offrir l'essence, le kérosène et le diesel à faible prix. Dernièrement, ces arguments concernent plutôt les politiques budgétaires favorisant l'investissement dans la production accrue d'énergie à partir de pétrole et de gaz naturel. Un article publié par l'Institut économique de Montréal (mai 2014) réfute efficacement l'argument selon lequel les programmes de FAC et de FEC offrent des « subventions ».

Voici un extrait de l'article de l'Institut économique de Montréal :

*« D'autres programmes de dépenses fiscales [...] doivent toutefois être considérés non pas comme des subventions mais comme un traitement fiscal particulier pour une industrie confrontée à une réalité économique spécifique, commune à l'ensemble du secteur des ressources naturelles [...] À l'instar de l'industrie minière, l'industrie pétrolière présente d'importants besoins en capitaux de départ associés à de grands risques.*

*[...] Ainsi, le programme des Frais d'aménagement au Canada permet aux compagnies de récupérer la plus grande partie de leur investissement initial avant de payer une quantité importante d'impôts et de redevances à la fin du cycle de production. Ce traitement fiscal n'a qu'une incidence limitée sur le montant total de l'impôt que doit payer une entreprise.*

*Le programme des Frais d'exploration au Canada et les actions accréditives compensent les entreprises et les investisseurs qui prennent des risques importants. Ces dépenses fiscales ont le potentiel, malgré une réduction initiale des recettes du gouvernement, d'assurer la rentabilité économique de certains projets qui n'auraient pas pu voir le jour si les entreprises avaient dû payer leurs impôts en début de cycle. Cela signifie de plus grandes rentrées fiscales pour les gouvernements lorsque ces projets sont finalement réalisés et qu'il y a création de richesse.*

*Une imposition annuelle, comme c'est le cas dans les industries qui ont la capacité de dégager des profits sur une base annuelle, ne serait pas adaptée à ce type d'industrie et constituerait même un handicap important pour un secteur qui ne peut pas dégager des revenus de production à court terme. Voilà pourquoi, dans une logique de neutralité du régime fiscal, ce type de dépenses fiscales ne doit pas être considéré comme une subvention. »*

#### Résumé et conclusion

Les investissements effectués par l'industrie pétrolière et gazière canadienne constituent un important moteur de prospérité économique au Canada, sans oublier que les petites et les moyennes entreprises de production de pétrole et de gaz dont le siège social est au Canada sont un élément essentiel du secteur de l'énergie canadien. Les propositions présentées ci-dessous permettront à nos membres d'être concurrentiels au Canada, dans une industrie dominée en grande partie par de grandes sociétés, y compris des multinationales et des sociétés publiques, qui ont accès à des capitaux à moindre coût en raison de leur taille et de leur structure du capital social.

Le tout respectueusement soumis.

*The Explorers and Producers Association of Canada*